

ÉDITO

La présente lettre a pris pour parti de mettre l'accent sur certains aspects de la recherche du VIP ; deux cliniques juridiques et les surligneurs. C'est ainsi l'occasion pour cet édito de s'interroger sur la recherche universitaire en droit. Quel est son rôle parmi tous les acteurs qui ont à connaître du droit.

Certes, les enseignants en droit ont d'abord pour fonction de préparer leurs étudiants à leurs futurs métiers de juristes. Juges, avocats ou fonctionnaires ceux-ci devront être capables de dire le droit pour les uns, d'en cerner les subtilités, d'en déceler les carences et d'en dessiner les potentialités afin d'assurer leur mission de défense des droits pour les avocats ou juristes d'affaires ou d'application des normes pour les fonctionnaires.

En cela, l'universitaire doit bien évidemment connaître le droit positif - tout du moins dans ses grands principes - pour l'apprendre aux autres, même si parfois il est loisible d'être un bon juriste sans passer par les facultés de droit ; les membres du Conseil d'État, qui parfois s'en vantent, en sont un bon exemple.

Mais après tout le rôle d'un juge n'est pas de penser le droit, mais « simplement » même si la tâche est particulièrement ardue, de l'appliquer. Il n'a pas à penser le droit parce qu'il n'est pas le législateur. Tout comme l'avocat ou le fonctionnaire, il doit s'attacher à cerner ce que le droit est, pas ce qu'il devrait être, à la différence des universitaires qui doivent avant tout penser le droit dans une perspective d'évolution et si possible d'amélioration.

L'activité des cliniques juridiques s'inscrit clairement dans cette perspective qui va bien au-delà de la connaissance du droit et qui tend à sensibiliser et former les futurs juristes à la qualité de la norme, trop souvent malmenée par une inflation normative désordonnée, signe d'une société en souffrance et en perte de repères.

Quant aux « surligneurs », originaux dans le paysage universitaire - sorte de version universitaire et polie du site AJAC dont je vous laisse le soin de découvrir par vous-même la signification de l'acronyme, ils ont pour objectif de dénoncer les « fake news » juridiques, en particulier en provenance du monde politique et ce, à destination du grand public.

Bien utile et rafraichissant dans un monde, où tout un chacun se croit obligé via les réseaux sociaux d'avoir un avis sur tout, notamment lorsqu'il n'y connaît rien au nom de sa « constitutionnelle » liberté d'expression. Malheureusement, la liberté d'expression, fut-elle constitutionnelle, n'a pas le pouvoir de transformer les âneries en propos intelligents.

Une fois de plus cet édito n'engage que son auteur et non l'ensemble des membres du VIP.

Pascale BERTONI
Directrice du VIP



La Clinique légistique

Dans un pays tout à la fois de droit écrit, constitutif d'un État providence et d'un État de droit, comme la France, la législation au sens large (lois constitutionnelles, lois organiques et ordinaires, actes réglementaires nationaux et locaux, actes unilatéraux spécifiques à certains territoires ultra-marins...) occupe une place centrale. La France participe également activement à de nombreuses organisations internationales et régionales, ainsi qu'à l'Union européenne, organisation sui generis, productrices de très nombreux textes normatifs qui se répercutent sur le droit interne, et connaît une évolution rapide sur le plan des compétences normatives locales, avec encore récemment la loi « 3 DS » et l'évolution institutionnelle continue des Outremer. Cette situation favorise une importante inflation normative et une complexification croissante du droit, auxquelles le juge contribue autant qu'il y remédie.

Or, très rares sont les formations consacrées à la légistique, c'est-à-dire à la discipline appliquée ayant pour objet l'étude et la maîtrise de « l'ensemble des règles, principes et méthodes qui doivent être observés dans la préparation des textes normatifs » (Guide de légistique, 3e éd., 2017), au sein des établissements d'enseignement supérieur, et tout particulièrement dans les universités et IEP.

Un besoin de formation des acteurs de la norme a pourtant été souligné à plusieurs reprises depuis la fin des années 2000, comme cela a été le cas dans le rapport Warsmann de 2009 commandé par le Premier ministre « Simplifions nos lois pour guérir un mal français », l'étude annuelle 2016 du Conseil d'État « Simplification du droit », et les « 46 propositions pour améliorer la qualité du droit par la généralisation des bonnes pratiques », publiées en 2021 dans la JCP G (A. Lambert, P. de Montalivet et H. Moysan).

C'est dans ce contexte qu'est née en 2016 la Clinique de légistique à l'UVSQ-Paris-Saclay, deux ans après qu'ait été acté par le conseil scientifique de la Faculté de Droit et de Science politique (DSP) le principe de la création d'une clinique juridique universitaire. Dirigée depuis l'origine par Olivier Pluen, Maître de conférences en droit public et ancien collaborateur parlementaire d'un président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, cette structure se présente comme une « clinique projet ».

En ce sens, elle peut être classée plus spécifiquement dans la famille des « cliniques législatives », nombreuses aux États-Unis (Federal Legislative Clinic de la Georgetown University ; Legislative and Regulatory Process Clinic de la NYU ; ...), et rares dans l'espace francophone et en Europe (Clinique de Rédaction législative de l'Université de Laval au Canada ; Sir William Dale Legislative Drafting Clinic de l'University of London). Mais elle se particularise toutefois par son souci de favoriser, au-delà de la maîtrise des techniques de rédaction des textes normatifs, la diffusion d'une culture de la qualité du droit.

Ayant rejoint le Réseau des cliniques juridiques francophones (RCJF) dès la création de celui-ci en 2016, la Clinique de légistique possède une organisation souple, basée sur ses liens avec la Faculté DSP, le Laboratoire VIP, diverses formations de Licence et de Master, et des partenaires externes à l'Université.

Sur le plan des activités, la Clinique se trouve structurée autour de deux volets.

1) Le premier axe, tourné vers les étudiants de la Faculté relevant de la formation initiale, a pour objet d'initier ceux-ci à la légistique. Sous cet angle, la Clinique est adossée depuis la rentrée universitaire 2022 aux Master 1 Droit public appliqué et Master 2 Droit des contentieux publics, au sein desquels elle assure un enseignement appliqué sur deux ans. Ici, les étudiants des deux niveaux suivent tous une série de modules théoriques et participent chacun à au moins un des modules pratiques proposés chaque année, sous la supervision d'enseignants-chercheurs et praticiens du droit. À noter que, s'agissant d'un enseignement clinique, l'accent est mis sur les exigences de savoir être sur les plans professionnel et éthique.

Les principaux modules pratiques prévus en 2022-2023 sont les suivants :

- Rédaction (depuis 2021) d'une « chronique de légistique » semestrielle, publiée en partenariat avec LexisNexis sur Lexis360, en alternance avec le « Panorama législatif et réglementaire » de la Rédaction législation de l'éditeur juridique.

- Rédaction (à titre expérimental) d'évaluations de proposition de loi, destinées à être publiées, en partenariat avec Les Surligneurs, sur le site internet de ces derniers.

- Encadrement (à titre expérimental) d'élèves de lycée pour la rédaction de textes normatifs, en lien avec le rectorat de Versailles. Ce projet rejoint la participation de la Clinique au réseau Educadroit du Défenseur des droits.

2) Le deuxième axe concerne quant à lui la participation de la Clinique à la diffusion d'une culture légistique au-delà de son « cœur de métier » présenté précédemment. En effet, certains membres de son équipe de direction et de supervision ont été progressivement amenés s'impliquer, au titre de celle-ci, dans plusieurs projets de court ou long terme :

- Participation en 2020 à la mission d'expertise du RCJF pour le développement des cliniques juridiques en Côte d'Ivoire, avec le soutien du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et du Bureau du Québec à Abidjan.

- Cofondation en 2021 de l'Observatoire de légistique, association conçue comme un espace structuré d'échange, de réflexion et d'initiative autour de la légistique et de son développement, ouverte aux universitaires et praticiens du droit francophones ayant des compétences spécialisées dans ce domaine. En 2022, l'Observatoire a lui-même noué une collaboration avec le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), afin de lui apporter une expertise en légistique.

- Mise en place à partir de 2022, dans un esprit de Rule of Law, et en collaboration avec LexisNexis et l'Observatoire de légistique, de plusieurs sessions de formation en légistique à destination d'une délégation de la présidence de la République démocratique du Congo.

- Création en 2022 d'un DU de légistique, première formation diplômante dédiée à cette discipline, ayant pour objet de permettre à des stagiaires relevant de la formation continue de développer une expertise approfondie dans cette dernière. Cette formation, qui accueillera un colloque annuel destiné à promouvoir la recherche en légistique, a vocation à ouvrir à la rentrée 2023.

Pour aller plus loin : voir la présentation de la Clinique et la bibliographie associée à partir de l'onglet « Partenaires » du site du Laboratoire VIP (www.vip.uvsq.fr).



Clinique Juridique «RefWar - Protection des en France des exilés de guerre - ANR 2019-2023

Depuis la fin de la Guerre froide, l'usage de la force militaire a connu de nombreux bouleversements. Les guerres « classiques », opposant deux puissances ou davantage, apparaissent sur le recul ; les conflits armés n'impliquant pas directement un État augmentent. Ce type de conflictualité a tendance à se prolonger et à avoir des répercussions considérables sur le quotidien des civils présents, engendrant des mouvements de population transfrontaliers. Mais ces migrations ne concernent plus seulement les États limitrophes aux zones de combats. Nombre de ces demandeurs de protection s'adressent également à la France et à l'Union européenne. Si la question des « réfugiés de guerre » n'est pas nouvelle dans les relations internationales, l'ampleur et la permanence des phénomènes observés aujourd'hui obligent les structures étatiques à s'interroger sur leurs pratiques et sur les instruments à leur disposition.

Pour répondre au défi majeur que représente pour la France cet afflux d'exilés de guerre en demande de protection, le projet « RefWar » s'intéresse à l'origine même des crises génératrices de ces migrations, aux traumatismes subis par ces exilés de guerre, et à la protection à laquelle ils peuvent prétendre en France, afin d'apporter des outils opérationnels dans la gestion de ces problématiques.

Dans cette perspective, et parmi les nombreuses réalisations du projet – rédaction d'une thèse sur le sujet (Université de Reims), création d'un D.U. « Droit de l'asile » (Université Paris Panthéon-Assas), colloques et publications – a été créée à l'Université Paris-Saclay UVSQ, par Thibaut Fleury Graff, Professeur de droit public, membre du VIP et co-porteur du projet RefWar, une clinique juridique permettant aux étudiants de travailler concrètement sur la question de l'exil de guerre.

Cette clinique offre aux étudiants de tous niveaux – de la L1 au M2, la participation étant intégrée en L3 dans un « module professionnalisant » optionnel – la possibilité de s'investir dans trois tâches distinctes :

1) la rédaction d'analyses et commentaires des décisions de la Cour nationale du droit d'asile portant sur la protection des personnes fuyant un conflit armé ; ces travaux sont ensuite publiés sur une base de données spécialement créées sur le site internet du projet (<https://www.refwar.fr/decisions-analyses.php>), à destination des professionnels de l'asile (officiers de protection, juges, avocats, etc.) ;

2) la conception et la réalisation de notes d'actualité et vidéos de vulgarisation destinées à un public plus large, afin d'expliquer les enjeux juridiques de la protection des exilés de guerre ; ces notes sont publiées sur le site internet du projet, et les vidéos (<https://www.refwar.fr/docs-list.php>) sur la Chaîne YouTube du Projet (<https://www.youtube.com/@projetrefwar5968>) ;

3) la rédaction d'un nouvel instrument juridique international destiné à assurer une meilleure protection des exilés de guerre ;

Réunissant une quinzaine d'étudiants (<https://www.refwar.fr/clinique.php>), cette Clinique de formation par la recherche permet à ces derniers d'acquérir de nombreuses compétences juridiques et d'en offrir le résultat à un public bien plus large qu'à l'accoutumée, le tout dans un domaine encore peu enseigné à l'Université.

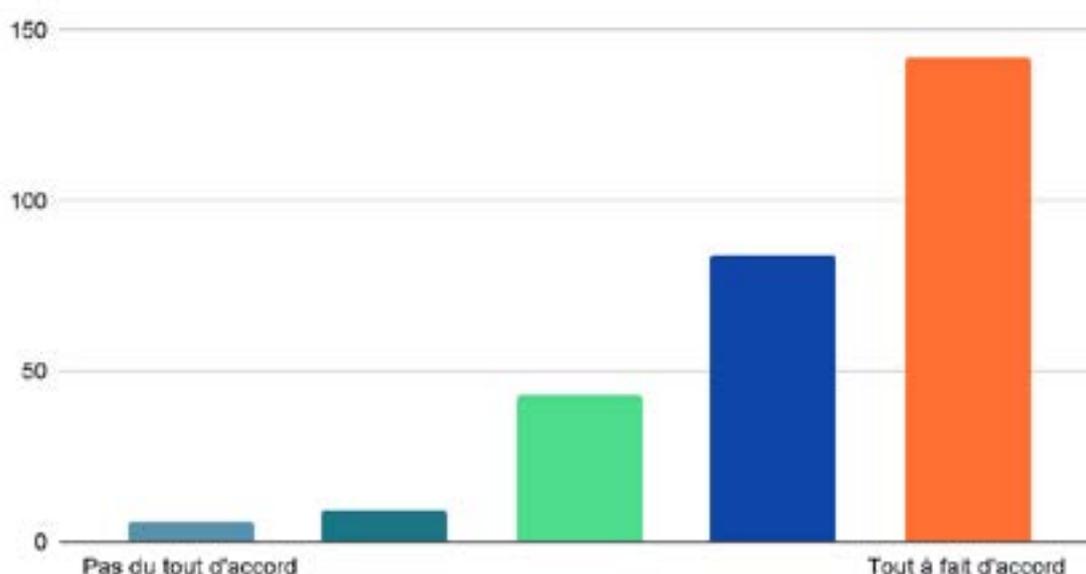


Les surligneurs

En 2017, au sein du laboratoire de droit public VIP, des chercheurs en droit européen créaient le service de presse en ligne Les Surligneurs. L'objectif : pointer les inexactitudes juridiques présentes dans le discours et les promesses de personnalités publiques, pour lutter contre la désinformation et protéger l'État de droit.

Six ans plus tard, Les Surligneurs — association loi 1901 — sont devenus une référence dans une discipline qu'ils ont popularisée en France : le legal-checking. Sur le modèle du fact-checking, qui consiste à "vérifier des affirmations de responsables politiques ou des éléments du débat public", selon la [définition](#) du Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI), le legal-checking est l'activité consistant à vérifier la conformité des affirmations de responsables politiques ou des éléments du débat public au droit.

Contribution des Surligneurs à la prise de conscience de l'importance de la lutte contre la désinformation
Répondant : 284



Le modèle a, dans un premier temps, essentiellement reposé sur la participation active d'enseignants-chercheurs en droit. Ils sont aujourd'hui plus d'une quinzaine, spécialisés en droit administratif, droit pénal, droit social, droit constitutionnel, droit international et droit européen notamment, à contribuer à l'offre éditoriale des Surligneurs.

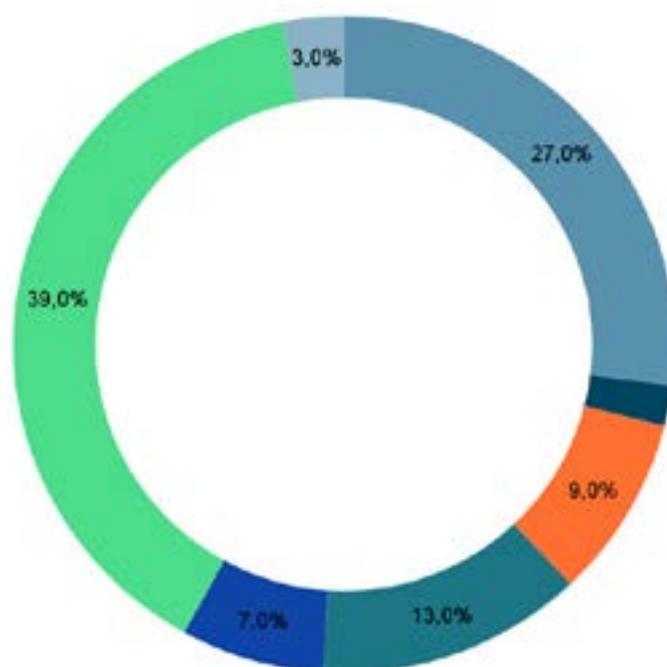
Rapidement, de nombreux étudiants en droit ont, eux aussi, manifesté leur intérêt pour le projet. Ils ont vu dans cette initiative l'opportunité d'utiliser concrètement les connaissances engrangées pendant leur cursus, et ont voulu s'en saisir. Les Surligneurs, dans une démarche pédagogique, leur ont donc fait une place au sein du projet. Ils sont aujourd'hui 250 dans toute la France. Ils réalisent quotidiennement une veille de l'actualité afin de repérer les propos à "surligner", rédigent des articles sous la houlette des enseignants-chercheurs pour certains, assurent le secrétariat de rédaction et la communication sur les

Le modèle a, dans un premier temps, essentiellement reposé sur la participation active d'enseignants-chercheurs en droit. Ils sont aujourd'hui plus d'une quinzaine, spécialisés en droit administratif, droit pénal, droit social, droit constitutionnel, droit international et droit européen notamment, à contribuer à l'offre éditoriale des Surligneurs.

Rapidement, de nombreux étudiants en droit ont, eux aussi, manifesté leur intérêt pour le projet. Ils ont vu dans cette initiative l'opportunité d'utiliser concrètement les connaissances engrangées pendant leur cursus, et ont voulu s'en saisir. Les Surligneurs, dans une démarche pédagogique, leur ont donc fait une place au sein du projet. Ils sont aujourd'hui 250 dans toute la France. Ils réalisent quotidiennement une veille de l'actualité afin de repérer les propos à "surligner", rédigent des articles sous la houlette des enseignants-chercheurs pour certains, assurent le secrétariat de rédaction et la communication sur les réseaux sociaux pour d'autres.

Activité des lecteurs : domaine juridique

- Enseignante ou enseignant et/ou chercheure ou chercheur
- Magistrate ou magistrat
- Avocate ou avocat
- Juriste en administration (française, UE ou internationale)
- Juriste dans une structure privée
- Étudiante ou étudiant
- Autre

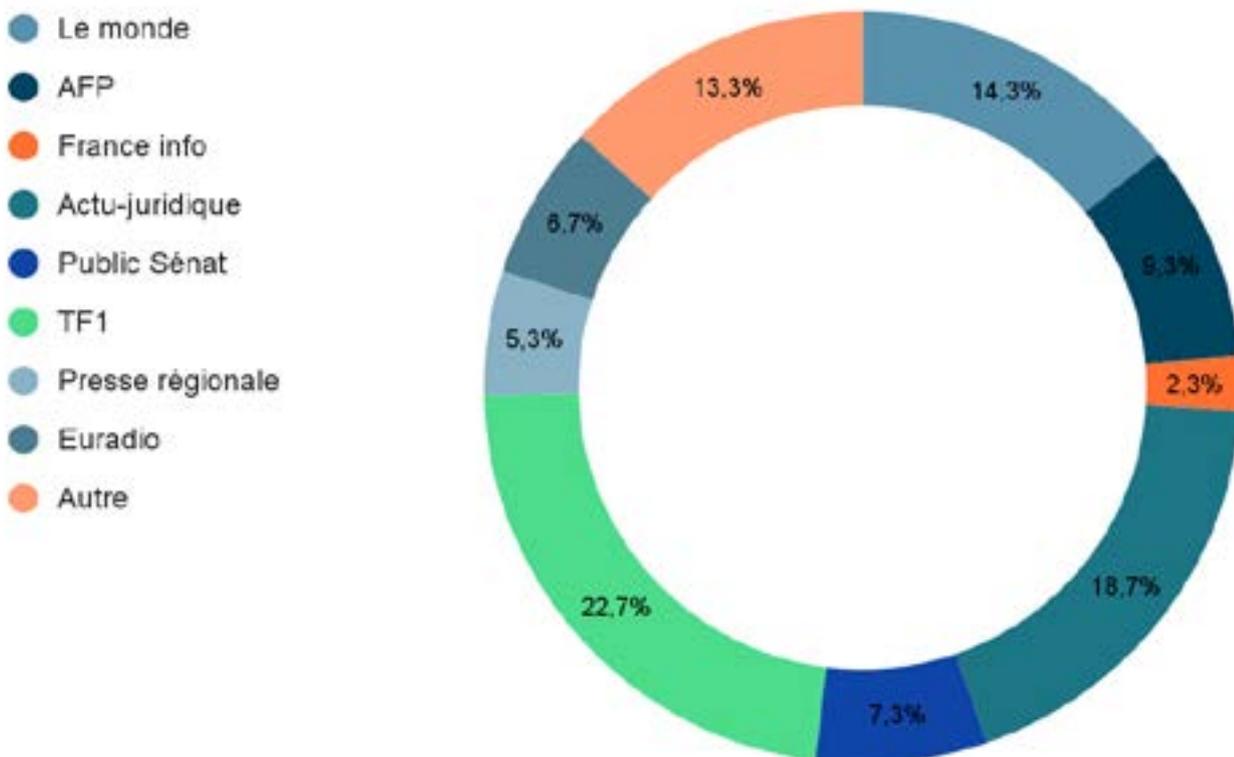


Qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou d'étudiants, leur participation est mise en avant sur le site internet des Surligneurs. En conformité avec les engagements de transparence du legal-checking, chaque article est signé de tous les contributeurs. Le nom de l'étudiant ainsi que la mention de son master sont indiqués, de même que celui de l'enseignant ayant relu et corrigé l'article, cité avec son centre de recherches de rattachement.

Ces informations sont systématiquement diffusées sur les réseaux sociaux des Surligneurs (20 000 abonnés au total), et envoyées par communiqué de presse aux 800 journalistes du réseau des Surligneurs. Pour cette raison, le média a reçu en 2021 le soutien financier de la Diagonale de l'Université Paris-Saclay, département chargé d'améliorer la visibilité des chercheurs dans l'espace public.

À ce jour, plus de 1000 articles ont été publiés. Ils ont été lus plus de 6 millions de fois, et ont fait l'objet de plus de 300 mentions dans la presse nationale et internationale. Un succès qui s'explique par une éthique et une rigueur de travail qui ont permis aux Surligneurs — reconnus comme média d'information politique et générale — de devenir des signataires vérifiés du Code de principes de l'International Fact-Checking Network (IFCN), aux côtés du Monde, de Libération ou de France Télévision. Les Surligneurs sont également membres de l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO), un projet de la Commission européenne et font partie de l'Initiative Journalism Trust de Reporters sans frontières (RSF).

Répartition des citations des Surligneurs selon les médias



» ÉVÉNEMENTS PASSÉS



Un colloque organisé par **Pascale Bertoni** et **Raphaël Matta-Duvignau** sur le « Droit à ... l'éducation » s'est tenu les 23 et 24 juin dernier à l'IEP de Saint-Germain-Laye dans le cadre d'une collaboration entre CRLD d'Evry, la MSH de Paris-Saclay, le VIP et l'Observatoire du droit de l'éducation (ODE). Il s'est intéressé au concept de droit à l'éducation du point de vue des juristes mais a fait également appel à des sociologues ou des chercheurs en sciences de l'éducation.

COLLOQUE

UVSQ Faculté de Droit et Science politique
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-DU-VEVRE

Travail des gens de théâtre

Vendredi 27 janvier 2023 9h - 17h
Suivi par un cocktail de clôture

Faculté de Droit et Science politique
Amphi 4
3 Rue de la Division Leclerc, 78280 Guyancourt

sous la direction scientifique de
Benoît Lopez, Maître de conférences à l'UVSQ-Université Paris Saclay
Franck Monnier, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique (UVSQ-Université Paris Saclay)

Contact : elodie.creteau-albert@uvsq.fr

www.uvsq.fr

Colloque «Travail des gens de théâtre», en collaboration avec le laboratoire du DANTE

CONFERENCE

Littérature, art et théâtre en procès
Regards sur la judiciarisation de la création contemporaine et la jurisprudence récente

Anna Arzoumanov et Emmanuelle Saulnier-Cassia viendront présenter leur ouvrages *La création artistique et littéraire en procès* et *Le Théâtre en procès* parus en 2022 chez Classiques Garnier.

Lundi
27 mars 2023 de 16h - 18h
Inscription par mail avant le 23 mars

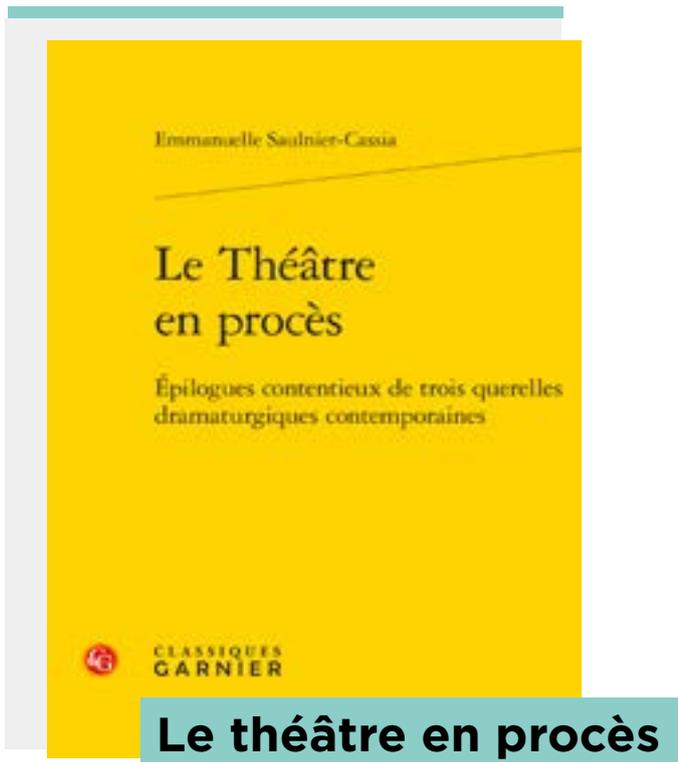
Faculté de Droit et Science politique
Laboratoire VIP
3, rue de la division Leclerc
78280 Guyancourt

Contact: vip@uvsq.fr

CONFÉRENCE : Littérature, art et théâtre en procès

Le DANTE et le VIP ont le plaisir de vous informer d'une conférence, intitulée : Littérature, art et théâtre en procès -Regards sur la judiciarisation de la création contemporaine et la jurisprudence récente-. Initialement prévue le 27 mars, elle sera reprogrammée ultérieurement.

Anna Arzoumanov et Emmanuelle Saulnier-Cassia, viendront présenter leurs ouvrages : *La création artistique et littéraire en procès* et *Le Théâtre en procès* parus en 2022 chez Classiques Garnier.



Résumé :

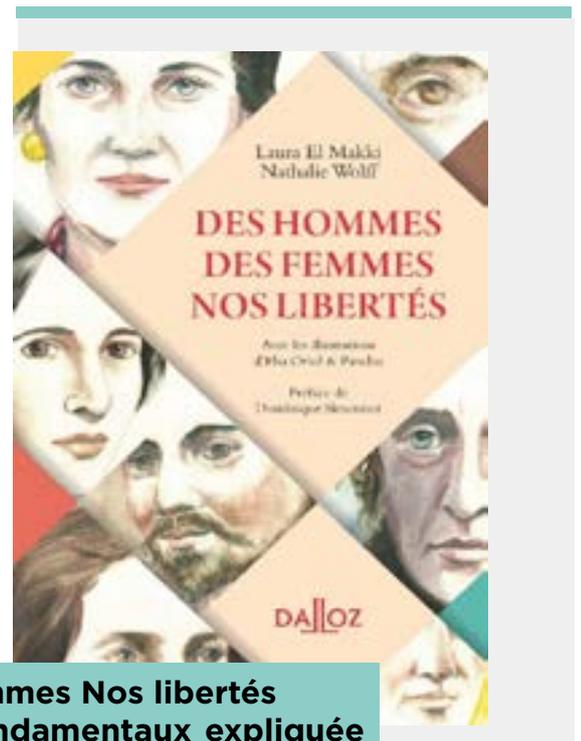
Le Théâtre en procès. Épilogues contentieux de trois querelles dramaturgiques contemporaines d'Emmanuelle Saulnier-Cassia est une analyse à la fois esthétique et juridique de trois spectacles contemporains (Sur le concept du visage du fils de Dieu de Romeo Castellucci, Golgota picnic de Rodrigo García et Exhibit B de Brett Bailey).

Alors que l'on ne cesse ces dernières années de souligner un phénomène croissant de censure dans le domaine artistique, le champ dramaturgique semble présenter une certaine spécificité. Si des querelles ont pu naître à l'époque contemporaine, elles sont les lointaines héritières de celles des XVIIe et XVIIIe siècles. Moins nombreuses, avec des enjeux plus politiques qu'esthétiques, leur possibilité d'épilogues contentieux n'a été expérimentée que pour trois spectacles seulement, chaque procès s'étant achevé par une prévalence du principe de liberté d'expression sur les revendications d'associations militantes.

**«La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. »
« Nul ne peut être condamné à la peine de mort. »
« La création artistique est libre. »**

Combien de morts ? Combien d'années d'emprisonnement, ou d'exil, de menaces pour ces libertés qui sont aujourd'hui les nôtres ?

De Rosa Parks à Voltaire, de Salman Rushdie à Maria Montessori, de Henry David Thoreau à Michel Serres, les auteurs Laura El Makki et Nathalie Wolff retracent pour le grand public, l'histoire de ces grandes figures, créatrices de nos droits présents.



**Des hommes Des femmes Nos libertés
Une histoire des droits fondamentaux expliquée
par leur lutte**

Nos libertés fondamentales*, un bien commun

Pour chacune d'elles, les auteurs recontextualisent les époques d'où émergent ces nouvelles idées. Puis en mettant en exergue des exemples tirés de l'actualité la plus récente, elles montrent avec force combien ces libertés s'inscrivent au cœur de la vie quotidienne des Français. C'est aussi, naturellement, une manière de souligner combien la vigilance devient impérieuse pour les préserver.

Avec Des hommes Des femmes Nos libertés, les éditions Dalloz proposent un ouvrage à destination d'un large public qui va bien au-delà des professionnels du droit. Le recours aux nombreuses illustrations permet de redécouvrir les visages qui ont fait notre histoire et d'incarner ces lois. Pour que le droit reste une matière vivante et que l'état de droit et l'exercice des libertés se poursuivent. Ce beau livre est préfacé par Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté depuis 2020.

Les auteurs et illustrateurs

Laura El Makki est écrivaine, journaliste et productrice de radio pour des émissions ayant trait à la littérature. Elle enseigne également à Science Po l'écriture biographique.

Nathalie Wolff est maître de conférences en droit public aux universités de Versailles - Saint-Quentin-en -Yvelines, Panthéon-Assas et à l'Ecole Polytechnique.

Elsa Oriol est illustratrice, peintre, dessinatrice. Elle est l'auteur de plusieurs albums en littérature jeunesse.

Pancho est caricaturiste et dessinateur de presse (Le Canard enchaîné, Le Monde, etc.)

» LE COIN DES BLAGUES



Pas si bête

Un homme passe en correctionnelle pour injure. Il lui est reproché d'avoir traité sa voisine de chameau.

Le prévenu : Vraiment Monsieur le juge, traiter quelqu'un de chameau est une insulte ?

Le juge : oui effectivement c'est une insulte. Vous aimeriez vous qu'on vous traite de chameau...

Le prévenu : Ah bon. Mais dire Madame un chameau c'est aussi une insulte ?

Le juge : Non, dire Madame à chameau n'est pas une insulte.

Le prévenu réfléchit puis se tourne vers sa voisine présente dans la salle à côté de son avocat : Bonjour Madame.

Erreur de compte

Un avocat de 35 ans arrive au paradis. Il est reçu par Saint Pierre. Victime d'une grave maladie, il est effondré et se plaint.

- Ce n'est pas juste. Je n'ai que 40 ans. J'avais encore beaucoup de belles choses à vivre.

- 40 ans vous êtes sûr ? Sur votre fiche, il est marqué 85 ans.

- Vous voyez c'est une erreur. Je veux repartir.

- Attendez, je vais demander à l'archange responsable de la sélection des dossiers.

Saint Pierre prend son téléphone et dit :

Dis-moi il n'y aurait pas une erreur, l'avocat arrivé ce matin, il me dit qu'il a 40 ans.

- 40 ans tu dis ... Ce n'est pas ce que disent ses fiches de facturation au temps passé !



Pascale Bertoni

Directrice du Laboratoire VIP
Maître de conférences HDR
en droit public

Béatrice Boissard

Maître de conférences HDR
en droit public

Stéphane Manson

Professeur de droit public



COMITÉ DE RÉDACTION

Laboratoire VIP

Faculté de droit et science politique
3, rue de la Division LECLERC
78280 GUYANCOURT



www.vip.uvsq.fr



@VIP_UVSQ